



Des emplois réservés et une première qualification adaptée pour les décrocheurs

Près de deux millions de jeunes entre 15 et 29 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation; soit 17% d'une classe d'âge. Les coûts associés à cette situation, sur le cours d'une vie, se chiffrent à 230.000 euros par décrocheur. C'est un problème social de premier ordre. Pourtant, le nombre de jeunes sortis sans qualification du système scolaire ne cesse de baisser en France. Comme le rappelait récemment la ministre de l'éducation nationale, la France a d'ores et déjà dépassé l'objectif de moins de 10% de décrocheurs fixé par l'Union européenne pour l'horizon 2020. Et il est sans doute encore possible de faire baisser les sorties sans qualification par une meilleure prévention. Mais il importe aussi de résoudre le problème immédiat de ces presque deux millions de jeunes «en galère». C'est l'objet de cette proposition qui vise à favoriser le rattachement social et professionnel des jeunes les plus vulnérables. Décrochage et chômage: des questions liées Si le décrochage scolaire est devenu, et à juste titre, une préoccupation de premier ordre pour les autorités publiques c'est principalement dû à l'importance du chômage des jeunes. Comme le rappelle l'INSEE, « parmi les jeunes sortants actifs, la moitié des non-diplômés sont au chômage, contre un quart pour les diplômés du secondaire et un sur dix pour les diplômés du supérieur » (INSEE, Portrait social 2016). Un peu moins de 100.000 jeunes se retrouvent ainsi tous les ans coincés entre le marteau du chômage et l'enclume de la non-qualification. Ce sont ces deux problèmes qu'il faut résoudre ; et il faut le faire dans le même temps. Rappelons, car c'est important, que le chômage des jeunes décrocheurs n'est pas lié à l'absence ou la disparition d'emplois ne demandant pas de qualification particulière. Les emplois non ou faiblement qualifiés n'ont pas disparu mais ils sont par contre largement occupés par des personnes diplômées ce qui a pour effet mécanique d'exclure les jeunes sans qualification de l'accès à un travail. Des emplois réservés aux jeunes non-qualifiés Pour sortir de cette nasse, on propose de mettre en place une politique volontariste visant à répondre dans le même mouvement à ces deux problèmes. Cette politique consiste, dans un premier temps, à réserver un quota d'emplois non-qualifiés aux personnes ayant quitté le système scolaire sans diplôme. Cette discrimination positive peut notamment s'imposer dans l'emploi public où les leviers sont accessibles directement aux autorités publiques. Elles peuvent être relayées par le biais d'incitations fiscales ou d'emplois aidés dans l'emploi privé. Cette première marche permet d'assurer l'accès à un emploi, à la sécurité qui l'accompagne et notamment de doter les jeunes des garanties qui accompagnent le statut de salarié. Mais s'arrêter là ne résoudrait qu'une partie du problème et reviendrait à condamner les jeunes à des emplois souvent précaires et mal rémunérés. Une deuxième étape est ainsi nécessaire, celle de la qualification. L'accès à un premier diplôme par la formation des adultes Une fois l'accès à un emploi non-qualifié assuré de la sorte, les jeunes seraient engagés, pour ceux qui le souhaitent, à accéder à un premier niveau de qualification par le biais de la formation professionnelle continue dans le cadre du Compte personnel de formation. S'appuyer sur la formation des adultes pour construire l'accès à une première qualification vise à réconcilier les jeunes décrocheurs avec les processus d'apprentissage. En effet, les pratiques pédagogiques à l'œuvre dans ce champ sont plus appropriées pour des jeunes qui ont le plus souvent un passé compliqué avec l'école. L'appui sur la formation des adultes permet ainsi de lever les freins liés à la forme scolaire trop souvent proposée par les dispositifs de rattachement et que les décrocheurs rejettent largement. Rappelons d'un point de vue institutionnel que les Conseils régionaux sont en charge du rattachement des jeunes non-qualifiés depuis le 1er janvier 2015 et qu'ils sont également chargés depuis plus de 30 ans de gérer la formation professionnelle initiale et continue. Ils constituent de la sorte un niveau pertinent pour coordonner cette politique d'accès à un premier niveau de qualification.